

ALLOCUTION

**de Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

**A l'occasion de la réunion de lancement
du projet intitulé «Consolidation de la plateforme de suivi en ligne des
indicateurs de légalité APV-FLEGT au Congo »**

Brazzaville, le 23 Mai 2014

- Monsieur l'Inspecteur Général des Services de l'Economie Forestière ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Economie Forestière ;
- Madame la représentante de la Délégation de l'Union européenne;
- Messieurs les représentants des sociétés forestières attributaires des concessions forestières en République du Congo;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs.

Avant de commencer mon propos, je voudrais vous adresser les salutations de Monsieur le Représentant de la FAO au Congo qui par ma voix vous félicite pour votre engagement dans les activités de mise en œuvre du processus de la légalité forestière au Congo.

Depuis 2012 l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à travers son programme UE FAO FLEGT offre, une assistance directe aux organisations de la société civile, partie prenantes depuis les négociations de l'Accords de Partenariat Volontaire (APV) signé le 17 mai 2010 jusqu'à nos jours.

Ce programme, d'une durée de 4ans (2012-2016), qui est la suite du programme ACP-FLEGT, prévoit que les organisations de la société civile ainsi que les institutions Gouvernementales des APV puissent soumettre des propositions de projet en vue de bénéficier d'une probable assistance directe.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la bonne gouvernance dans le secteur forestier des pays signataires des APV par l'amélioration des cadres légaux et règlementaires.

Mes dames et messieurs, distingués invités,

Le Congo, faisant partie des pays signataires des APV est donc considéré comme pays fortement engagé dans ce processus. C'est pourquoi, depuis l'avènement des APV, la FAO n'a cessé d'appuyer les projets présentés par le Congo, projets liés à la mise en œuvre du processus FLEGT.

Ce projet "Consolidation de la plateforme de suivi en ligne des indicateurs de légalité APV-FLEGT au Congo" porté par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) en partenariat avec WRI avec la collaboration du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) fait suite à une première assistance directe accordée au CAGDF à travers le programme ACP-FLEGT pour la mise en œuvre du projet intitulé " Développement d'une plate-forme de suivi en ligne des indicateurs de légalité APV-FLEGT" en République du Congo.

C'est dans ce contexte que le CAGDF a de nouveau signé le 28 Mars 2014, un protocole d'accord d'une durée de 12 mois avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour poursuivre les activités enclenchées pendant la phase de développement de cette plate-forme.

Le bureau de la FAO au Congo souhaite que le prestataire de ces services attendus qui n'est autre que le CAGDF coopère étroitement avec le fonctionnaire responsable de la FAO désigné à suivre ce projet, à savoir Monsieur Robert Simpson pour un aboutissement satisfaisant.

Au nom de Monsieur le représentant de la FAO au Congo , je souhaite bon travail à toute l'équipe du projet sans oublier les différentes parties prenantes qui vont concourir à cette fastidieuse et lourde tâche de mettre à la disposition

de la République du Congo un outil de transparence des
activités d'exploitation forestière en lien avec l'APV-FLEGT.

Je vous remercie !!